

un visuel sous forme de frise chronologique de l'ensemble des dossiers en cours d'instruction accessible à tous les intervenants, d'avoir des reportings opérationnels et financiers, et surtout d'alerter de manière proactive sur tous les jalons clés de l'élaboration des actes.

LA REMISE DU PRIX

Invités sur le devant de la scène, juste avant le dévoilement des heureux lauréats, le jury 2017 a reconnu les qualités des candidats « qui ont montré comment ils voulaient créer une

dynamique au sein de leur fonction juridique », et ont également salué l'initiative de tous les candidats pour leur audace et énergie, et souhaité « bonne chance à tous ces projets ». Le jury a, cette année, réservé une surprise aux candidats, car ce sont trois et non pas deux prix qui ont été remis. Les membres ont en effet souhaité décerner une mention spéciale à un des six finalistes. Pour cette 5<sup>e</sup> édition, le prix du jury a été décerné à Société Générale. C'est Ulrich Lepoutre, directeur juridique d'Immochan et double lauréat du

prix de l'innovation 2016 qui a remis le prix à Alexandra Vøegelin-Dehay. Le prix du public a été décerné au Club Med. C'est Vincent Henderson, directeur des produits online chez Wolters Kluwer qui a remis le prix à Emmanuelle Vaudoyer. Enfin, la mention spéciale a été décernée à Total Marketing Services. Pierre Charreton, consultant, ancien président de l'AFJE et ancien directeur juridique de grands groupes, a remis le prix à Véronique Delvigne.

2017-3079

# Prix Étienne Marcel

## Quatre PME innovantes et responsables récompensées



### Palais du Luxembourg

Le 28 juin dernier s'est déroulée la 7<sup>e</sup> édition du prix Étienne Marcel, venant récompenser quatre entreprises pour leur engagement responsable. Le président du prix Bernard Cohen-Hadad a souligné la « réussite de cette édition », comme une preuve « qu'il existe, dans nos territoires, de belles PME, de vrais entrepreneurs solidaires et performants », a-t-il poursuivi.

Sous la direction de Bernard Cohen-Hadad, le jury présidé par Jeanne-Marie Prost, a souhaité ainsi valoriser quatre entreprises issues de toutes les régions de France, qui ont à cœur de donner une vision citoyenne à leur activité. C'est la 7<sup>e</sup> édition de ce prix, créé en 2011. Réunies au cœur du palais du Luxembourg, ces entreprises ont justement été récompensées « Pour mettre l'homme, le territoire, la préservation de leur planète au cœur de leur activité », a déclaré Bernard Cohen-Hadad, président du prix Étienne Marcel.

LE LAURÉAT DU PRIX ÉTIENNE MARCEL

Ainsi, le lauréat du prix Étienne Marcel est l'entreprise I.Ceram. Présidée par André Kerisit, elle conçoit, fabrique et commercialise des implants innovants à destination du corps humain (implants de chirurgie orthopédique, de chirurgie cardiaque et liés aux infections osseuses ou aux pertes de substance osseuse : médiastinites, infections sur prothèses). La diversité se retrouve dans la composition de l'entreprise avec un éventail de diplômes très

### À propos du prix Étienne Marcel

Régie par la loi de 1901, l'association pour le prix Étienne Marcel a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat responsable en France. Le prix Étienne Marcel récompense les PME qui se sont illustrées, par leurs actions ou leurs projets, en faveur de l'emploi, la formation professionnelle, l'égalité des chances, le développement durable et l'implication régionale. Cette association indépendante, qui regroupe des personnalités de toutes origines, est présidée par Bernard Cohen-Hadad, chef d'entreprise. Le prix est attribué, chaque année, par un jury que préside une personnalité. Jeanne-Marie Prost, présidente de l'Observatoire des délais de paiement et ancienne médiatrice nationale du crédit, préside l'édition 2017.

large (de l'apprenti jusqu'à celui de docteur des sciences en passant par des ingénieurs), mais aussi une mixité sociale et culturelle. En 2016, I.Ceram a renforcé son engagement sociétal en intégrant le programme « Nos Quartiers ont du talent » avec cette action. Sept cadres accompagnement des jeunes issus de quartiers défavorisés pour leur permettre de décrocher un premier travail, en s'aidant de leur expérience professionnelle.

LE PRIX SPÉCIAL DU JURY  
Sunna Design reçoit le prix spécial du jury. Créée en 2011, par Thomas Samuel, cette société conçoit et fabrique à Blanquefort des lampadaires solaires innovants. Plus de 9 000 sont maintenant installés dans une

quarantaine de pays. La robustesse de ces produits permet de réduire à la fois les coûts économiques et environnementaux que la maintenance peut représenter pour ce type de produit. Et c'est avec une autre innovation sociale et solidaire que Sunna Design se distingue. Sunna Design a créé une solution unique : le NanoGrid. C'est la première infrastructure publique qui fournit à la fois l'éclairage public et l'énergie à un maximum de quatre foyers (soit 36 personnes, en moyenne, au Sénégal) permettant la mise en place d'un système de Pay-as-you-go qui préfinance le système.

LE COUP DE CŒUR DU JURY  
Un autre exemple de solidarité au sein de

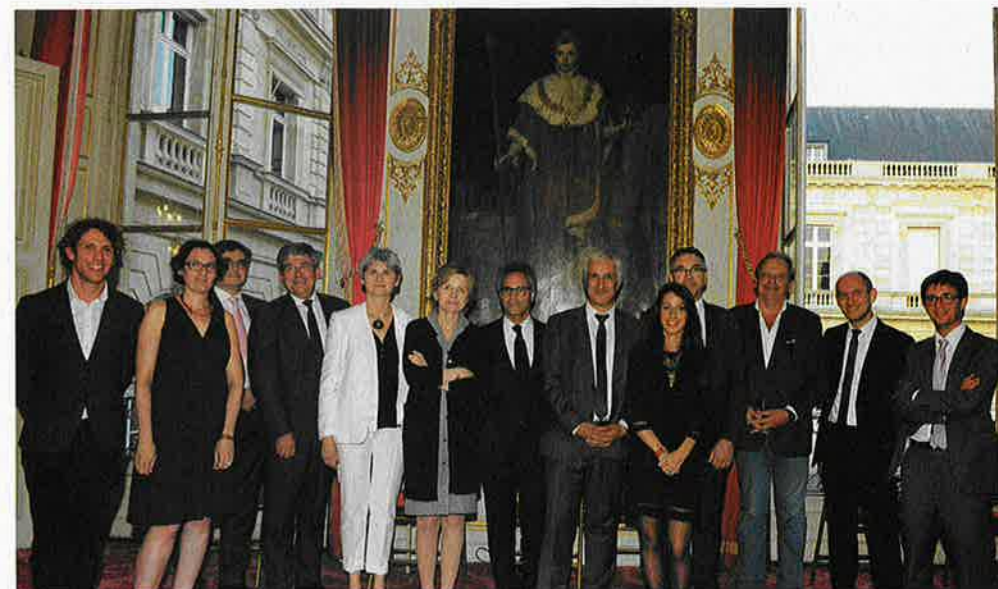
l'entreprise est le projet de la société Maurice Charraire, commerce de gros de fruits et légumes, plus de 140 collaborateurs. Cette PME de Rungis reçoit un coup de cœur du Jury.

Dirigée par Michel Charraire, cette société familiale agit au quotidien en faveur de l'emploi, de l'insertion professionnelle, de l'accès à l'emploi, de la formation et de l'évolution professionnelles, notamment par des embauches de personne sans aucune qualification ou expérience professionnelle, issues de l'immigration, issues des quartiers sensibles, de jeunes sortis tôt du système scolaire...

Au sein de chaque service sont identifiés des collaborateurs « formateurs » : il existe une véritable démarche de transmission des compétences et des savoir-faire. Des personnes sans qualification apprennent un vrai métier, avec de réelles possibilités d'évolution : à titre d'illustration, tous les responsables des services d'exploitation sont issus des métiers de base.

LE COUP DE CŒUR DU JURY

De même, la société AlterEos de Tourcoing reçoit un coup de cœur du jury pour son action en faveur des personnes fragilisées par un handicap. Sous la direction de Sylvie Cheynel, AlterEos a une activité de dématérialisation de documents qui consiste à transformer un document papier en un document informatique indexé (classifié) s'intégrant dans le système de traitement informatique des clients directs d'AlterEos. Sont traités ainsi quotidiennement tout le courrier de la société Orange, les réclamations écrites de la SNCF, ainsi que des factures, des notes de frais, des contrats et des archives d'autres grandes entreprises. Créée en 1991, la société AlterEos s'est donné pour mission de créer de l'emploi durable pour des personnes fragilisées par un handicap.



Thomas Samuel, Laure Bergala, David Charlet, Michel Roux, Sylvie Cheynel, Jeanne Marie Prost, Bernard Cohen-Hadad, Stéphane Layani, Mallory Lalanne, André Kensit, Michel Charraire, Antoine Mathot et Marc Vignaud

### Les membres du jury 2017

- François Asselin, président de la CPME ;
- Laure Bergala, présidente de l'association des journalistes des PME (AJPME) ;
- David Charlet, président de l'ANACOFI ;
- Bernard Cohen-Hadad, président du prix Étienne Marcel ;
- Christophe Descos, directeur du Marché des entreprises et institutionnels Banque Populaire ;
- Anne-Sophie de Faucigny, directrice des relations institutionnelles et médias BPIFrance ;
- Mallory Lalanne, rédactrice en chef de Commerce Magazine ;
- Thibaut Lanxade, vice-président du MEDEF ;
- Stéphane Layani, président directeur général de Semmaris, Rungis Marché International ;
- Jeanne-Marie Prost, présidente de l'Observatoire des délais de paiement ;
- Philippe Reiller, rédacteur en Chef de La Lettre de L'Expansion ;
- Jean-Pierre Robin, rédacteur en chef du Figaro Économie ;
- Michel Roux, directeur général de la Fédération nationale des banques populaires ;
- Marc Vignaud, journaliste au magazine Le Point.

La finalité se réalise à travers les activités administratives et de soutien aux entreprises. Les process de production originaux mis en place, les nombreuses formations dispensées, la valorisation des compétences, la prise en compte des difficultés de chacun, le management basé sur la collaboration et non la compétition permettent à des personnes souffrant d'un handicap physique, psychique, sensoriel ou intellectuel d'être salarié de l'entreprise. À noter aussi, le statut juridique de celui d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) composée de cinq collèges.

2017-3055

## JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

### JE M'ABONNE PAR...

- INTERNET [WWW.JSS.FR](http://WWW.JSS.FR)
- E-MAIL [ABO@JSS.FR](mailto:ABO@JSS.FR)
- TÉLÉPHONE 01 47 03 10 10
- COURRIER Bulletin à renvoyer au 8, rue Saint Augustin 75080 Paris Cedex 02

### ...ET JE CHOISIS :

- 1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS POUR 99 €
- 2 ANS AU JSS = ENVIRON 200 NUMÉROS POUR 195 €

### MES COORDONNÉES

M.  M<sup>me</sup> - Nom Prénom

Société \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Télécopie \_\_\_\_\_

### JE RÈGLE PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de **SPPS**

Carte bancaire :

N° \_\_\_\_\_

Expire fin \_\_\_\_\_ Notez les 3 derniers chiffres au dos de votre carte \_\_\_\_\_

Date et signature